



AGENTS DU SERVICE PUBLIC
DE L'ENVIRONNEMENT
Espèce menacée
L'environnement ça se défend !

#AgentsEnvir Agents Environnement

INTERSYNDICALE PERSONNELS DE L'ENVIRONNEMENT

Fonctionnaires et contractuels de l'ONCFS, ONEMA, Parcs Nationaux, Conservatoire du Littoral, Agence des Aires Marines protégées, ATEN, PNF, EPMP

Paris le 16 février 2016

Lettre ouverte à Monsieur le secrétaire Général du MEEM et du MLHD

Voilà quelques mois, vous nous avez présenté une note sur le dialogue social que vous souhaitiez mettre en place entre les organisations syndicales et les ministères que vous représentez. Ce document a été contresigné par les deux ministres Ségolène Royal et Sylvia Pinel.

Depuis le milieu de l'année 2015, les organisations syndicales représentant les personnels de l'environnement vous demandent la reprise des négociations sur les revendications catégorielles tant des personnels contractuels que fonctionnaires. Elles datent de 2010 et sont toujours d'actualité.

Aujourd'hui, vous semblez avoir engagé avec la fonction publique des négociations pour l'intégration du corps des techniciens de l'Environnement dans le NES. Dernièrement lors des audiences préalables suite aux préavis de grève déposés pour le 24 novembre 2015 et le 4 février 2016, et lors d'échanges avec la DRH du ministère, aucune information sur ce dossier stratégique n'a été faite.

Lors de l'entrevue du 4 février avec le cabinet de la ministre, le conseiller social a tenté de nous faire croire que des discussions avec la DGAFP étaient en cours et que le dossier était toujours ouvert. Nous l'avons alors surpris en flagrant délit de mensonge en l'informant de notre connaissance de textes rédigés et prêts à être validés. Sa seule réponse a été lapidaire, rappelant que le passage en comité technique n'était pas obligatoire ! Belle expression du « dialogue social » !

Le 8 février, lors du comité de suivi de l'Agence Française de la Biodiversité, interpellé par les organisations syndicales, vous avez répondu dans des termes similaires, renvoyant la responsabilité à la DGAFP qui a choisi la méthode !

Pourtant, il y a 12 jours, les personnels de l'environnement étaient massivement en grève. Près de 60% d'entre eux se sont mobilisés pour faire entendre leurs revendications pour une véritable reconnaissance de leurs métiers et de leurs missions.

Le seul mot qui nous vient donc à l'esprit, c'est MEPRIS. Mépris constant envers les personnels de l'environnement depuis plus de 5 ans et mépris envers leurs représentants. Un mépris entretenu par le mensonge et la langue de bois qui tiennent lieu de « dialogue social » !

Que vous le vouliez ou non, il vous faudra bien finir par reconnaître les missions qu'exercent aujourd'hui les agents de l'environnement. Les temps changent et vous ne pouvez pas rester sur une vision passéiste, souvent relayée par des directeurs d'établissement.

Les personnels de l'environnement exigent pour les ATE et les TE une véritable revalorisation de leurs carrières.

Pour le corps des TE, dans l'attente de la transformation d'un volume important de postes attribués aux TE en postes de catégorie A accessibles aux TE via promotion, une intégration dans les 2 derniers grades du NES et pour le corps des ATE, actuellement en catégorie C, une intégration dans le premier grade du NES .

Vous ne pouvez pas ignorer que l'ensemble des ATE et TE sont devenus en 2014 Inspecteurs de l'Environnement, avec les prérogatives qui vont avec.

Des techniciens de l'environnement, chefs de service départementaux ou chefs de secteurs, encadrent des équipes comprenant jusqu'à 15 personnes. Ils travaillent en relation directe avec les préfets sur les plans de contrôle et en matière de police administrative et participent à des instances où ils ne croiseront que des représentants de catégorie A d'autres administrations. En matière de police judiciaire de l'environnement, ce sont les interlocuteurs privilégiés des procureurs de la république.

Ces missions relèvent essentiellement de la catégorie A. Actuellement, le corps de débouché est celui des Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement, géré par le ministère de l'Agriculture. Mais, nous le savons tous, la situation réelle a coupé la tête de cette filière métier, laissant pas ou peu de place aux techniciens de l'environnement qui souhaiteraient progresser dans leur carrière dans les établissements publics eaux et biodiversité.

Les missions d'inspecteurs de l'environnement qu'exercent **les agents techniques de l'Environnement** justifient amplement qu'ils soient reclassés au premier grade du NES. D'ailleurs, connaissez-vous d'autre corps d'inspecteurs classés en catégorie C ? Renseignez-vous sur les autres corps qui ont ces prérogatives et dites-nous si vous en connaissez qui sont encore en catégorie C ?

Plus généralement, j'attire votre attention sur le fait que la politique de rigueur budgétaire menée actuellement dans la fonction publique fait perdurer, voire amplifie des inégalités criantes, tant pour les personnels contractuels que pour les corps de fonctionnaires ATE et TE.

L'explosion des cas de RPS dans ces établissements témoignent d'ailleurs de conditions de travail qui se dégradent sérieusement.

Monsieur le secrétaire général, il est temps d'arrêter les tergiversations stériles, de prendre en compte la réalité des blocages qui attendent la création de l'AFB et d'apporter les réponses satisfaisantes à nos revendications.

La méthode choisie, à savoir un passage en force exonéré de tout « dialogue social », via un « cavalier réglementaire », est inacceptable. Elle ne peut qu'exaspérer un peu plus les personnels et conduire à une radicalité dans l'expression de leur rancœur.

Pour le SNE-FSU	Pour la FNEE-CGT	Pour Solidaire Environnement	Pour la FEETSFO	Pour l'UNSA Ecologie
--------------------------------------	---------------------------------------	---	--------------------------------------	---